

Règles relatives à la facturation des repas pour les demi-pensions des collèges de l'Isère

(Commission permanente du Département de l'Isère du 20 juin 2014)

Pour rappel les collèges ont en charge la facturation des repas aux familles dans le respect des règles énoncées ci-après par le Département de l'Isère. Ces dispositions complètent les règlements du service de restauration et d'hébergement de l'établissement.

La facturation se fait sur la base d'un forfait, qui peut être diminué d'un certain nombre de remises d'ordre. **La remise d'ordre consiste en une déduction du prix d'un ou de plusieurs repas sur le montant de la facture de demi-pension, accordée pour raisons d'absence de l'élève au service de restauration, soit automatiquement, soit sur demande de la famille.**

Les remises d'ordre automatiques ne nécessitent aucune action de la part des familles et sont appliquées par le service intendance directement sur la facture de demi-pension dans les cas suivants :

- Fermeture du service restauration
- Rentrée scolaire décalée des élèves
- Jours fériés
- Stages obligatoires dans la scolarité
- Sortie pédagogique si le repas froid n'est pas fourni par le collège
- Voyage scolaire sous la responsabilité du collège
- Exclusion temporaire immédiate, mesures conservatoires (application de 3 jours ouvrables de carence à compter de la notification aux parents)
- Exclusion temporaire non immédiate
- Elève n'ayant pas cours en période d'examen

Les remises d'ordres sur demande sont accordées aux familles – sous réserves indiquées ci-après – demande écrite, envoyée au service intendance et accompagnée des pièces justificatives nécessaires dans les cas suivants :

- Elève momentanément absent pour raisons médicales pour une durée supérieure à 7 jours calendaires d'absence consécutifs (application de 3 jours ouvrables de carence – sauf dans le cas d'une hospitalisation programmée quand le collège est informé 10 jours avant). **La remise d'ordre est accordée sur présentation du certificat médical remis dans les 10 jours calendaires suivant le retour de l'élève dans l'établissement**
- Elève demandant à pratiquer un jeûne cultuel. La demande doit être adressée au service de gestion **par courrier au plus tard 10 jours calendaires avant le début du jeûne**, celui-ci doit durer toute la période et ce sans interruption (les familles doivent préciser si l'élève est autorisé à sortir ou non de l'établissement pendant le temps de restauration)

Aucune remise d'ordre ne sera accordée si les demandes sont effectuées en dehors des délais mentionnés ci-dessus ou si l'élève suspend sa scolarité sans motif valable.

Restaurant scolaire

Le département de l'Isère propose à tous les collégiens un service de restauration scolaire.

Pour pouvoir en bénéficier, des règles de fonctionnement sont à respecter (voir ci-dessous).

Le menu et les règles de facturation sont consultables sur l'ENT.

La cuisine mutualisée, hébergée sur le site de l'établissement, a en charge la fabrication des repas.

La cuisine du collège assure les réassemblages, la mise en température, le service en self et la plonge dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Responsable de cuisine : Philippe Chorier

Equipe de service et de plonge : Joëlle Chalabreysse, Aimée Langlois, Philippe Maniglier, Albertine Codja, Nadège Cotte, Marie-Paule Hebrard.

Gestion administrative et paiements : Irina Chellin

Gestion budgétaire et financière : Cécile Nicolas

Tarifs et infos

Repas au forfait ou au ticket : **2.00 €**

2 tickets supplémentaires par mois maximum. **L'achat du ticket doit se faire 3 jours avant la date du repas au secrétariat d'intendance.**

Carte de self perdue, hors d'usage ou détériorée : **6.00 €**

La carte de self est délivrée à l'entrée en 6^{ème} et devra être conservée tout au long de la scolarité au collège.

Règles de fonctionnement du self

- J'ai ma carte de cantine avec moi pour entrer au self, sinon je mange à la fin du service et je suis placé par les assistants d'éducation.
- Je me suis lavé les mains avant d'entrer dans le restaurant scolaire. Pour des raisons d'hygiène, je ne porte pas de gants ni de couvre-chef.
- Je demande la quantité qui correspond à ma faim afin d'éviter le gaspillage.
- Pour me lever, je lève la main et j'attends l'autorisation d'un des assistants d'éducation.
- Je mange dans le calme et respecte les autres.
- Je débarrasse mon plateau avec soin et veille à trier mes déchets.
- Je m'assure de laisser une table propre en la nettoyant si besoin.